

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 1/8

#### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT**

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : piège à colle utilisé pour surveiller la présence des punaises de lit

Utilisation déconseillée : non spécifiée

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SET Bartłomiej Pankowski  
ul. Polna 9-G  
05-500 Mysiadło  
sklep@panko.pl

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone national d'urgence 112

#### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification conforme au règlement ( CE ) no 1272/2008

Le produit classé comme article dans le cadre du REACH n'est pas soumis aux exigences d'information dans la chaîne d'approvisionnement (fiches de données de sécurité et étiquettes). Les produits chimiques de l'adhésif recouvrant le support sont contenus dans le revêtement solidifié.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Étiquetage conforme au règlement ( CE ) no WE 1272/2008

Les produits classés comme articles dans le cadre du REACH ne sont pas soumis aux exigences d'information dans la chaîne d'approvisionnement (fiches de données de sécurité et étiquettes).

##### 2.3. Autres dangers

###### Caractéristiques générales des dangers

Le support est recouvert d'un adhésif spécialement conçu pour piéger les insectes. L'adhésif présente un ensemble de caractéristiques uniques qui le rendent pratiquement impossible à utiliser dans d'autres produits. Les supports adhésifs ne contiennent aucune substance auxiliaire et fonctionnent comme des pièges qui surveillent la présence d'insectes en les piégeant. Leur fonction est de capturer les insectes attirés par le piège à l'aide d'un attractif alimentaire. Les insectes piégés sont ensuite comptés et classés par espèce. L'appartenance à une espèce et le nombre d'insectes piégés sont des données qui permettent la caractérisation hygiénique du site de piégeage. Les pièges de surveillance ne sont pas des produits biocides

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 2/8

#### RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

**Nature chimique :** Produit. Carton recouvert d'un revêtement solidifié. Un attractif alimentaire ne contenant pas de substances potentiellement nocives.

Éléments du produit	Identifiant	
Carton (carte) avec adhésif collant	Plaque de carton solide imprimée recouverte de PE	
Attractif	PE Attractif alimentaire ajouté à l'adhésif ou sous forme de comprimé.	
Adhésif recouvrant le support	mélange	Revêtement solidifié

#### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Information générale

Les produits chimiques de l'adhésif recouvrant le support sont contenus dans le revêtement solidifié.

###### Conséquences de l'inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.

###### En cas de contact avec la peau

Nettoyer la peau contaminée avec beaucoup d'eau et un savon doux. Si l'irritation cutanée ne disparaît pas, consulter un médecin.

###### En cas de contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Rincer les yeux contaminés avec beaucoup d'eau tiède pendant 15 à 20 minutes, les paupières écartées. Couvrir les yeux avec un pansement. Assurer une assistance médicale.

###### Conséquences de l'ingestion

Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise. En cas d'ingestion de colle ou de parties du produit dans la bouche, rincer abondamment à l'eau. Assurer une assistance médicale.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une assistance pré-médicale immédiate devrait être disponible sur le lieu de travail.

#### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, mousse d'extinction, poudre d'extinction, eau dispersée, sable

###### Moyens d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de jets d'eau solides.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

###### Risques d'incendie spécifiques

Lors de la combustion, des produits toxiques de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone, se forment.

###### Risques d'explosion

Non applicable

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des méthodes standard d'extinction des incendies chimiques.

###### Équipement de protection des pompiers

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 3/8

Vêtements résistant à la chaleur.  
Appareil respiratoire autonome.

#### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection adéquat. Éliminer toute source d'ignition. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'un équipement de protection individuelle.

En cas de fuite d'une grande quantité de produit, avertir les utilisateurs et ordonner aux non-secouristes de quitter la zone contaminée. Éviter tout contact direct et prolongé avec le produit.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Sécuriser les puisards. Ne pas permettre la contamination de l'environnement. En cas de contamination grave du cours d'eau, du réseau d'égouts ou du sol, avertir les autorités administratives et de contrôle compétentes et les organismes de secours.

##### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Éliminer toute source d'ignition. Ne pas fumer. Sécuriser l'emballage endommagé. Ventiler la zone affectée et éviter d'inhaler les vapeurs. Ramasser mécaniquement. Placer la masse collectée dans un emballage de remplacement et l'envoyer pour destruction. Il n'est pas recommandé de remettre le matériel endommagé dans le conteneur d'origine pour le réutiliser. Laver la zone nettoyée avec beaucoup d'eau.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipements de protection individuelle : rubrique 8  
Méthodes d'élimination : rubrique 13

#### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez les dommages mécaniques.  
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.  
Conseils concernant l'hygiène générale au travail s'appliquent.  
Lors de l'utilisation du produit : ne pas manger, boire ou fumer Remplacer les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les locaux de stockage doivent être ventilés.  
Maintenir le récipient parfaitement étanche.  
Conserver dans un endroit frais et sec.  
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine non endommagé. L'emballage doit être utilisé immédiatement après ouverture.  
Protéger de la lumière du soleil et des sources d'ignition importantes. Ne pas fumer.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible

#### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

Conformément au Règlement du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 relative aux valeurs limites et intensités maximales admissibles des facteurs nuisibles à la santé d'exposition professionnelle (J. O. de 2018, texte 1286,

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 4/8

tel que modifié)

SUBSTANCE	N° CAS :	VLEP (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP CT (mg/m <sup>3</sup> )	VLEPP (mg/m <sup>3</sup> )	Remarques
--	--	--	--	--	--

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protections techniques appropriés

Les locaux de stockage doivent être ventilés d'une manière efficace.

##### Équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux et

###### du visage

Dans des conditions normales, aucun équipement n'est requis.

###### Protection de la peau

###### Protection des mains

La protection des mains n'est pas nécessaire pour une utilisation normale.

Si nécessaire, utilisez des gants de protection selon EN 374.

Il est conseillé de changer de gants régulièrement et de les remplacer immédiatement en cas de signes d'usure, de dommages (déchirure, perforation) ou de changement d'aspect (couleur, élasticité, forme).

###### Protection du corps

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de l'exposition et de la quantité de la substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

###### Protection respiratoire

Dans des conditions normales, aucun équipement de protection respiratoire n'est requis .

###### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

###### Conseils généraux de sécurité et d'hygiène

Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

#### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État Physique :</b>	Produit. Support en carton recouvert d'adhésif. Attractif alimentaire sous forme de comprimé.
<b>Couleur :</b>	Ambrée
<b>Odeur :</b>	Légèrement résineux
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Résistance au feu :</b>	Non disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'explosivité :</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non disponible
<b>Point d'auto-inflammation :</b>	Non disponible
<b>Point de décomposition :</b>	Non disponible
<b>pH :</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non disponible
<b>Solubilité :</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur du coefficient log) :</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité ou densité relative :</b>	Non disponible
<b>Densité relative de vapeur :</b>	Non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 5/8

**Caractéristiques des particules :** Non disponible

#### 9.2. Autres informations

**Informations sur les classes de danger physique**

Non disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Non disponible

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dans des conditions normales, le produit n'est pas chimiquement réactif.

#### 10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le produit est stable chimiquement.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à la lumière du soleil. Évitez les températures supérieures à 30 °C. Éviter la chaleur, les étincelles et les sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ils ne se produisent pas lorsqu'ils sont utilisés comme prévu.

### RUBRIQUE 11 : Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible

**Autres informations**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 6/8

Non disponible

#### RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

###### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas défini

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas défini

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit ne se dissout pas dans le sol.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas d'ingrédients répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII.

##### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible

##### 12.7. Autres effets néfastes

Non disponible

#### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit et l'emballage utilisés lors d'un usage professionnel doivent être éliminés comme des déchets ; livrer à l'entreprise autorisée.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux usées.

###### Code des déchets

Loi du 14 décembre 2012 relative aux déchets (texte consolidé : J.O. de 2022, texte 699, tel que modifié)

Règlement du ministre du climat du 2 janvier 2020 sur le catalogue des déchets (J. O. de 2020, texte 10)

Le code déchet doit être attribué individuellement sur le lieu de production des déchets, en fonction de l'industrie du lieu d'utilisation.

#### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification ID

Non applicable

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Autocollant d'avertissement n°

Non applicable

##### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

##### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

#### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 7/8

#### La fiche de données de sécurité a été élaborée sur la base de :

- Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE tel que modifié
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 tel que modifié
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Loi du 25 février 2011 relative aux substances chimiques et à leurs mélanges (texte unique : J.O. De 2022, texte 1816)
- Règlement du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 relative aux valeurs limites et intensités maximales admissibles des facteurs nuisibles à la santé d'exposition professionnelle (J. O. de 2018, texte 1286, tel que modifié)
- Loi du 14 décembre 2012 relative aux déchets (texte unique : J. O. de 2022, texte 699, tel que modifié)
- Règlement du ministre du Climat du 2 janvier 2020 sur le catalogue des déchets (J.O. De 2020, texte 10)
- Règlement du Ministre du travail et de la politique sociale du 26 septembre 1997 portant réglementation générale de santé et de sécurité au travail (texte unique : J. O. de 2003 no 169, texte 1650, tel que modifié)
- Règlement du Ministre de la Santé du 30 décembre 2004 relatif à la santé et à la sécurité au travail liées à la présence d'agents chimiques sur le lieu de travail (texte unique : J.O. De 2016, texte 1488)
- Classification des marchandises dangereuses conformément à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

#### RUBRIQUE 16 : Autres informations

##### Abréviations et acronymes

CAS (Chemical Abstracts Service)

Le numéro CE est l'un des trois numéros listés ci-dessous :

- le numéro attribué à la substance dans la Liste communautaire des substances commerciales existantes (EINECS)
- le numéro attribué à la substance dans la Liste communautaire des substances chimiques notifiées (ELINCS)
- Le numéro dans la liste des substances chimiques répertoriées dans la publication de la Commission européenne « Plus des polymères » (NLP)

VLEP - valeur limite d'exposition professionnelle

VLEP CT - valeur limite d'exposition professionnelle court terme

VLEPP - valeur limite d'exposition professionnelle de plafond

N° UN - Numéro d'identification du matériau (numéro ONU, numéro UN)

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA - Association internationale du transport aérien

vPvB (Substance) très persistante et très bioaccumulable

PBT (Substance) persistante, bioaccumulable et toxique

LD50 dose létale pour 50 % d'une population test

LC50 Concentration létale pour 50 % d'une population

ECX Concentration d'un contaminant entraînant x% d'effet

NOEL la plus forte dose n'entraînant aucun effet toxique

BOD Demande biologique en oxygène (DBO) - ang. Biochemical Oxygen Demand

COD Demande chimique en oxygène (DCO) - ang. Chemical Oxygen Demand

DTO Demande théorique en oxygène - ang. Theoretical Oxygen Demand

##### Autres sources d'informations

IUCLID - International Uniform Chemical Information Database

ECHA - Base de données des substances enregistrées conformément au REACH

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), tel que modifié. L'art. 32 - modèle conforme au 2020/878 (partie B) du 18 juin 2020

### PIÈGE COLLANT CONTRE PUNAISES DE LIT

Date de délivrance : le 10 février 2017

Date de mise à jour : le 3 janvier 2023

Page/pages : 8/8

ECHA - C&L Inventory

#### **Autres informations**

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et à toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité peuvent avoir été basées sur l'état actuel des connaissances, l'expérience, les données de la littérature, des bases de données Internet. Les informations sont destinées à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.

L'utilisateur est tenu de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et assume la responsabilité de toute conséquence résultant d'une utilisation inappropriée de ce produit.